

944. Les tableaux suivants donnent le nombre de déposants dans chaque province, le montant des dépôts et la proportion par tête de la population, au 30 juin 1892. Le premier tableau se rapporte aux caisses d'épargnes des bureaux de poste seulement, et le second aux caisses d'épargnes du gouvernement.

Dépôts et déposants par provinces.

CAISSE D'ÉPARGNES DES BUREAUX DE POSTE 1892.

PROVINCES.	Nombre de bureaux.	Nombre de déposants.	Montant des dépôts.	Moyenne par chaque déposant.	Moyenne par tête de la population.
			\$	\$ cts.	\$ cts.
Ontario.....	404	83,950	16,114,336	192 00	7 53
Québec.....	114	16,354	3,808,438	232 87	2 52
Nouvelle-Ecosse.....	43	4,860	1,117,135	229 86	2 46
Nouveau-Brunswick...	28	3,038	817,771	269 18	2 54
Manitoba.....	19	462	44,744	96 85	0 26
Colombie anglaise.....	12	1,708	343,127	200 89	3 41
Ile du Prince-Edouard.	7	48	5,764	120 08	0 05
Les Territoires.....	15	385	47,086	122 32	0 65
Total.....	642	110,805	22,298,401	201 24	4 50

CAISSES D'ÉPARGNES DU GOUVERNEMENT 1892.

Ontario.....	1	1,759	532,238	302 60	0 25
Nouvelle-Ecosse.....	24	23,059	7,108,567	308 27	15 73
Nouveau-Brunswick...	10	16,953	6,002,694	354 07	18 68
Manitoba.....	1	3,828	729,671	190 61	4 32
Colombie anglaise.....	1	2,842	723,280	254 50	7 20
Ile du Prince-Edouard.	2	6,355	2,134,696	335 90	19 56
Total.....	39	54,796	17,231,146	314 46	5 23
Grand total, des caisses des bur. de postes et celles du gouvernement...	681	165,601	39,529,547	238 70	8 12

945. Il y a eu une augmentation de \$559,753 dans le montant des argents déposés dans les banques d'épargne des postes, pour l'année expirée le 30 juin 1892, comparativement avec l'année précédente, et une diminution de \$430,231 dans les banques d'épargnes du gouvernement, entre les mêmes dates. Ceci semblerait indiquer, par conséquent, que le retrait des dépôts dans les banques d'épargnes des postes, commencé peu de temps après la réduction du taux d'intérêt, aurait cessé, et il est possible aussi que ce retrait explique la diminution

Augmentation dans les dépôts.